



# Famille prioritaire à l'export

## MIEUX SE NOURRIR

### Qu'entend-on par « fédérateurs » ?

Il s'agit d'une démarche public-privé pour soutenir nos exportations dans six secteurs majeurs pour nos échanges, où il y a une offre française de qualité et une demande mondiale : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, la ville durable, les industries touristiques, le secteur culturel et créatif.

Les fédérateurs, issus du monde de l'entreprise, acceptent de mettre à disposition leur temps et leur expertise pour aider nos entreprises à mieux aborder les marchés à l'export. Ils cherchent à encourager les synergies entre acteurs publics et privés et à promouvoir des offres françaises cohérentes sur des marchés prioritaires à l'étranger.

### La fédératrice, Catherine Chavier



Directrice internationale de l'entreprise Charles et Alice (transformation de fruits et légumes), Catherine Chavier est lauréate du Prix « Femme sur le marché international » en Rhône Alpes, décerné par les Trophées des Femmes de l'économie 2013. Conseillère du Commerce Extérieur (CCEF), elle anime le groupement export SPRINT, créée en 2008, qui a pour vocation de soutenir à l'international des TPE et PME vaclusiennes. Elle est également un membre actif de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires).

L'agriculture et l'agroalimentaire sont ensemble le premier secteur économique français. Levier essentiel pour les emplois et la croissance, l'appui aux exportations dans ce secteur concerne à la fois l'influence sur les négociations internationales, la levée des obstacles au commerce, la facilitation des démarches de certification à l'export et une organisation plus efficace de l'appui aux entreprises. L'ambition partagée est d'accroître tant la présence de nos entreprises sur les marchés étrangers que le nombre d'opérations collectives. La démarche du « mieux se nourrir » vise à apporter des solutions en assurant la promotion des bonnes pratiques, en fédérant les acteurs publics et privés et en accompagnant les entreprises sur le terrain.

## Notre position dans les industries agroalimentaires

La position internationale de la France dans le secteur agricole et agroalimentaire s'est dégradée progressivement ces dernières années. Elle est aujourd'hui le 5ème exportateur agroalimentaire mondial (3ème au début des années 2000) derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Le chiffre d'affaires des produits agricoles et agroalimentaires (PAA) est de 190 Md€ en 2013. C'est le 3ème excédent de notre balance commerciale (9,1 Md€ en 2014, 58,2 Md€ d'exportations et 49,1Md€ d'importations), après l'aéronautique et la Chimie. Les trois-quarts de nos exportations sont composés de produits transformés (« produits des industries agroalimentaires »), les produits non-transformés (« produits agricoles ») représentant le quart restant (15 Md€). Trois postes – les vins et spiritueux, les céréales et les produits laitiers – constituent 44% du total des exportations. En 2014, la France compte 5 000 exportateurs de produits agricoles et 17 000 de produits transformés.

Les enjeux pour l'emploi et la croissance dans ce secteur sont donc importants. Celui-ci représente 3,6% du produit intérieur brut français et 1,4 million d'emplois. Le secteur a perdu près de 5000 emplois en 2013 et notre part de marché mondiale s'érode.

Si les exportations mondiales ont augmenté de +12,3% entre 2006 et 2011, celles de la France n'ont crû que de 8% contre 17% pour le Brésil, 14% pour les États-Unis ou 10% en Allemagne.

Le marché de l'Union Européenne concentre encore la majorité (65%) de nos exportations, avec une progression plus lente que vers les pays tiers.

L'émergence de nouveaux grands pays producteurs compétitifs (Brésil, Chine, Argentine...) rend la compétition plus difficile pour les entreprises françaises. Celles-ci ont une taille moyenne plutôt faible, avec un besoin d'investissement dans l'appareil productif pour certaines filières. Par ailleurs l'export est trop souvent perçu comme un marché de dégagement plus que de développement pour certaines filières qui ont une structure atomisée (en moyenne 2 % des exportateurs réalisent 60 % des exportations et 56 % du chiffre d'affaires). Des stratégies collectives peuvent ainsi grandement aider. Par ailleurs, des marges d'amélioration existent dans l'accompagnement des entreprises à l'exportation et dans l'accès aux financements.

## Tendances mondiales et défis à venir

Selon l'Organisation des Nations Unies, la population mondiale devrait approcher les 9,5 Mds d'habitants à l'horizon 2050.

Nourrir cette population mais aussi faire face au changement des comportements alimentaires sont des enjeux majeurs. L'agriculture et l'agroalimentaire ont dans ce cadre un défi essentiel à relever. Dès lors que la possibilité d'étendre la surface agricole est limitée, accroître la productivité et les investissements (infrastructures ; accès à l'eau, au crédit, au conseil technique ; formation) dans le cadre d'une agriculture durable et respectueuse des contraintes locales constitue donc un challenge incontournable. Par ailleurs, bien que la proportion d'agriculteurs ait baissé au XXème siècle, l'agriculture reste le premier secteur d'emplois de la planète, occupant 1,3 milliard de personnes (près de 40% de la population active mondiale) avec de fortes disparités entre pays développés (4%) et en développement (moyenne de 50%).

L'UE et l'ALENA réalisent encore la moitié des échanges mondiaux. Viennent ensuite l'Asie orientale (Chine, Corée du Sud, Japon, Taïwan), l'ASEAN et le MERCOSUR. La croissance mondiale des échanges, quant à elle, provient essentiellement des pays émergents. L'Afrique, importatrice nette, ne réalise encore qu'une part infime des exportations et son potentiel est encore très sous-exploité.

## L'action de la Fédératrice

La fédératrice a pour mission d'œuvrer au développement de la filière agroalimentaire à l'export et de proposer des solutions pour compléter et harmoniser les actions du dispositif d'appui aux entreprises. L'enjeu consiste à participer à la constitution d'une équipe France de l'international et identifier des actions concrètes, reproductibles, pour améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat, de ses opérateurs, des entreprises et des fédérations professionnelles.

La fédératrice s'attache à aider les acteurs à améliorer la diffusion des informations aux entreprises afin qu'elles bénéficient plus et mieux du dispositif de soutien existant. Elle identifie des actions concrètes à engager à l'international pour permettre à l'offre française en matière d'agroalimentaire de mieux rencontrer la demande. Elle contribue à identifier des solutions pour mieux accompagner les PME et ETI à l'international, en s'appuyant notamment sur les grands groupes et en favorisant les démarches collectives de groupement d'entreprises à l'international. Par ailleurs, elle participe à la réflexion sur la structuration de l'offre française à l'international, ce qui suppose de mieux identifier et qualifier la demande pour permettre une reconquête des parts de marché à l'étranger.

Dans un premier temps, son action se concentre sur les pays les plus porteurs avec une approche différenciée selon les marchés où la France peut reconquérir des parts de marché et là où elle doit les renforcer.

# Les partenaires clés

L'action de la fédératrice est menée avec le soutien des différents partenaires publics et privés travaillant dans l'écosystème de l'accompagnement à l'exportation des entreprises.

## Au niveau des administrations centrales les contacts sont :

- Au MAEDI : la Direction des entreprises et de l'économie internationale

**Mamoun Assany**  
[mamoun.assany@diplomatie.gouv.fr](mailto:mamoun.assany@diplomatie.gouv.fr)

- Au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

**Anne Gauthier**  
[anne.gauthier@agriculture.gouv.fr](mailto:anne.gauthier@agriculture.gouv.fr)

- Au ministère de l'économie, la direction générale du trésor:

**Philippe Bernier**  
[philippe.bernier@dgtresor.gouv.fr](mailto:philippe.bernier@dgtresor.gouv.fr)

Concernant l'accès au marché comme les négociations sanitaires et phytosanitaires, **Franceagrimer** établissement public (sous tutelle du ministère de l'agriculture), apporte un appui aux exportateurs par son expertise en matière de réglementation et d'aide à la levée des barrières commerciales. Les **douanes** apportent un conseil sur les démarches à l'exportation. Enfin, l'institut national de l'origine et de la qualité (**INAO**), établissement public, contribue à la promotion des signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité.

Sur le terrain, les missions de promotion des produits français à l'étranger et d'appui à l'implantation sont pilotées par les opérateurs **Business France** (public) [christophe.monnier@businessfrance.fr](mailto:christophe.monnier@businessfrance.fr) et **Sopexa** (privé). Business France assure l'accompagnement commercial B2B, l'organisation de salons et l'élaboration d'études de marché. Sopexa, qui bénéficie d'une délégation de service public de l'Etat s'occupe de la promotion des produits agroalimentaires français à l'étranger. D'autres acteurs comme l'ADEPTA jouent également un rôle important dans l'accompagnement des entreprises à l'international.